

Lors de la Quatrième Conférence ministérielle de Doha en 2001, les ministres se sont entendus sur un programme de travail ciblé sur la facilitation des échanges, dans la perspective d'engager des négociations après la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC de Cancun de septembre 2003. Le gouvernement du Canada vise les objectifs suivants au cours des négociations : à partir du cadre légal de l'OMC existant (c.-à-d. les articles V, VIII et X du GATT), négocier des disciplines qui permettraient d'étendre la transparence, accélérer le dédouanement des marchandises, et réduire, simplifier et moderniser les exigences et les formalités aux frontières.

Le Canada considère que la facilitation des échanges bénéficiera à tous les pays et est un complément naturel aux négociations sur l'accès aux marchés des produits. La mise en place de nouvelles règles multilatérales en la matière aiderait les pays à moderniser leurs frontières pour accélérer les mouvements transnationaux de marchandises, tout en respectant scrupuleusement les objectifs non commerciaux tels que ceux liés à la sécurité. La modernisation des frontières engendrerait également une réduction des coûts pour toutes les entreprises, un avantage particulièrement appréciable pour les petites et moyennes entreprises.

En cherchant à obtenir un accord en faveur de négociations sur des règles de facilitation des échanges, le Canada, de concert avec d'autres membres de l'OMC qui partagent les mêmes positions, a présenté au cours de 2002 et de 2003 un éventail de propositions pour clarifier et améliorer le cadre juridique existant. Les membres de l'OMC n'ayant pas réussi à trouver un consensus à Cancun, les travaux sont au point mort sur cette question pendant que les membres cherchent un terrain d'entente sur les moyens qui leur permettraient de faire progresser le Programme de Doha pour le développement dans son ensemble, y compris la facilitation des échanges.

L'importance que l'OMC a décidé d'accorder à la facilitation des échanges a incité ses membres à donner une plus large place à cette notion dans leurs programmes respectifs. Une grande variété d'institutions financières internationales, de donateurs, d'organismes des Nations Unies, ainsi que l'Organisation mondiale des douanes et des organisations non gouvernementales démontrent un intérêt renouvelé pour les programmes de facilitation des échanges et la mise en place de solutions concrètes. Le Canada soutient activement les initiatives touchant la prestation d'aide technique et le renforcement des compétences, qui aident les pays en développement à se

conformer aux normes plus strictes en matière de gestion des activités frontalières.

Le gouvernement du Canada est persuadé que les nombreux bénéfices que les États retireront de la facilitation des échanges, bénéfiques largement reconnus au sein de l'OMC mais aussi en dehors de l'Organisation, donneront lieu à la volonté politique nécessaire pour lancer des négociations dans ce domaine. Nous poursuivrons nos efforts pour que ces négociations soient engagées dans les plus brefs délais.

## *Améliorer l'accès aux marchés des services*

### **NÉGOCIATIONS SUR L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES**

Le secteur des services oriente la transformation du Canada en une économie fondée sur le savoir. Important exportateur de services, le Canada s'appuie sur de règles multilatérales exécutoires en matière de commerce des services. Grâce à ces règles, les exportateurs de services canadiens jouissent d'un traitement juste et équitable sur les marchés étrangers. Les négociations en cours sur les services au sein de l'OMC sont donc importantes pour notre pays et permettent d'envisager l'ouverture de nouveaux marchés à l'entrepreneuriat, à l'innovation et au savoir-faire canadiens.

Le Canada s'efforce d'obtenir l'adoption de règles multilatérales exécutoires propres à élargir l'accès aux marchés étrangers pour les fournisseurs canadiens de services. En collaboration avec d'autres membres de l'OMC, le Canada s'efforce d'accroître la transparence et la clarté de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) afin d'en faciliter l'application. Parmi les questions à examiner au cours des négociations, citons les secteurs et les marchés qui présentent un intérêt pour les exportateurs canadiens, les obstacles actuels ou éventuels à la vente de services canadiens sur des marchés ou à des clients étrangers, l'élargissement de l'accès aux pays de destination les plus importants pour les services canadiens et la possibilité, pour les consommateurs canadiens, d'avoir accès à des services de qualité à des prix compétitifs.